



Melon

N°05
29/05/2019



Animateur filière

Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Melon Edition Nord
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/2018 »*



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Situation générale** : malgré des conditions climatiques assez difficiles depuis un mois (vent desséchant, période fraîche, ...), les cultures sont généralement correctes (reprise, vigueur, état sanitaire). Cependant, on confirme maintenant beaucoup d'hétérogénéités de nouaison et un retard de précocité (de l'ordre d'une semaine à 10 jours).
- **Fusariose** : en Charente-Maritime, un premier cas significatif de fusariose est signalé (à ce jour sur une variété sensible).
- **Pucerons** : lors de tours de plaine, des foyers de pucerons ont été notés dans le sud de la Charente-Maritime. Une surveillance est nécessaire.
- **Autres problématiques** : malgré des conditions climatiques « non optimales » pour une culture de melon, il n'est pas noté d'autres préoccupations sanitaires importantes.

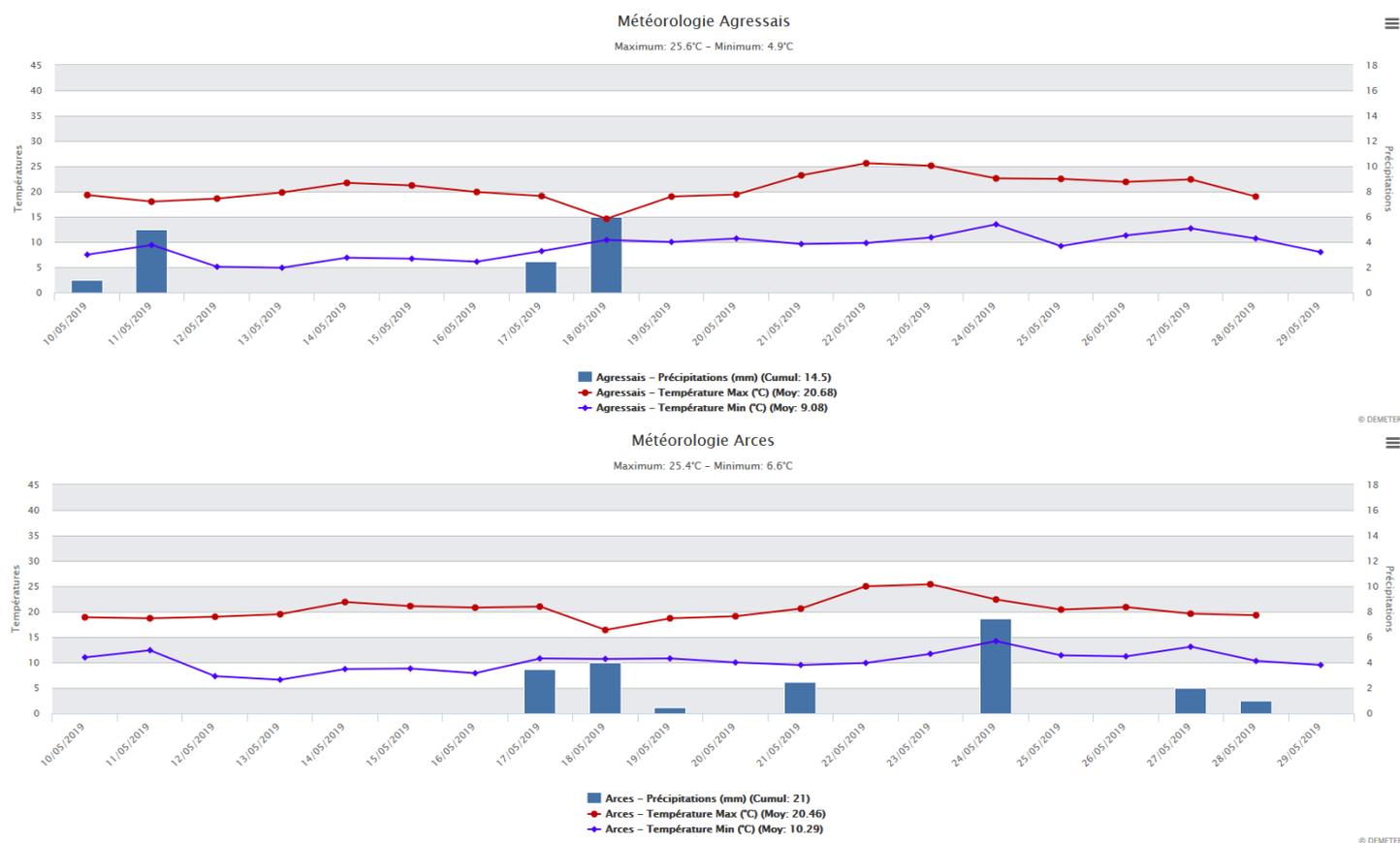
Note Abeilles

Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

Situation générale

Après des conditions climatiques plutôt favorables à la mise en place des premières cultures, les conditions des dernières semaines entraînent des retards prévisionnels d'entrée en production.

Exemple de données à Agressais (secteur de Mirebeau) et à Arces sur Gironde (côte Atlantique) :



Contexte de l'année :

Pour débiter les plantations, le manque de pluviométrie de l'hiver et de ce début de printemps a facilité les préparations des sols et l'obtention généralement « de bons guérets ». Un premier gel, le 4 avril a occasionné quelques pertes, variables suivant les secteurs et la situation des parcelles ou au sein même de la parcelle. Les gelées matinales des 5 et 6 mai ont occasionné des pertes plus conséquentes (avec des situations très variables suivant les secteurs de production, les stades de la culture, la situation de la parcelle, le type de plastique de couverture...).

Fin avril/début mai, les pluies (très attendues par ailleurs) ont complexifié l'organisation des chantiers de plantation (surtout sur certains secteurs avec des cumuls plus importants). Au final, malgré plusieurs « petits épisodes pluvieux », on note un déficit hydrique important.

Les températures assez basses des dernières semaines ne sont favorables à la précocité des cultures.

Avancement des cultures :

Les stades sont variables et très hétérogènes suivant les secteurs. Pour les premières dates de plantations, les stades les plus avancés sont :

- grossissement des fruits, taille orange/pomelo en Charente-Maritime,
- début nouaison à premiers fruits de taille citron dans le Poitou.

Les dernières conditions météorologiques n'ont pas facilité la gestion des aérations et auront parfois une influence sur la qualité des premières nouaisons. On observe des situations très contrastées suivant les secteurs et les pratiques culturales : des chenilles très peu ouvertes, à la prévision d'enlèvement de plastiques en cette fin de semaine (en prévision des pics de températures annoncés).



Fruit de taille citron
Crédit photo : ACEPEL

Ravageurs

• Pucerons (*Aphis gossypii* et autres)

En raison de leur forte pression dans les systèmes maraîchers (en précocité, en fréquence et en intensité), il était demandé de surveiller les parcelles de melon en cultures spécialisées.

Un premier cas de foyers de pucerons a été noté cette semaine dans une parcelle de 2 hectares en Charente-Maritime.

Lien vers la fiche pucerons sur melon (rappel de la biologie et des mesures à prendre) sur le [site EPHYTIA ICI](#).



Visibilité au revers des feuilles
Crédit photo : ACPEL

Évaluation du risque : en raison du contexte de l'année, un risque puceron existe. Il est important de surveiller l'apparition de premiers foyers sous les chenilles et bâches. Une attention particulière doit être apportée au moment du débâchage.

Dans le cadre d'une gestion de la « problématique pucerons », **le soin apporté au maintien et à l'arrivée précoce des auxiliaires sur la culture doit être privilégié.** Ainsi, la régulation naturelle des populations de ravageurs grâce à l'intervention d'auxiliaires indigènes est à prendre en compte. Les populations de ravageurs et d'auxiliaires ont une évolution parallèle dans le temps. L'auxiliaire (ou plusieurs auxiliaires en synergie) se développe après le ravageur, et de façon progressive, jusqu'à ce que la population de ravageurs diminue. Ce n'est pas toujours suffisant, mais il est important de reconnaître leur présence, car il s'agit d'alliés. Vous trouverez ci-après quelques photos qui vous permettront une reconnaissance plus aisée des principaux « auxiliaires locaux ».

Quelques auxiliaires intéressants sur les pucerons en culture de melon :



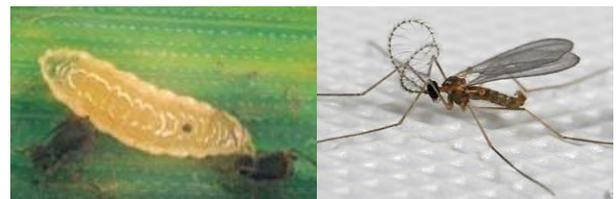
Larve et adulte de coccinelle



Larve et adulte de syrphé



Œufs, larve et adulte de chrysope



Larve et adulte de cécidomyie

• Taupins (*Agriotes sordidus* et autres)

Message identique à la semaine précédente : il n'a pas été noté de dégâts significatifs sur les plants par les taupins (signalement de quelques cas épars).

Évaluation du risque : un risque peut exister « à la parcelle ».

• Mouche des semis (*Delia platura*)

Suite à un premier signalement (cas isolé), il n'a pas été noté de nouveaux cas.



Asticot et dégâts de mouche des semis (Crédit Photo : ACPEL)

Évaluation du risque : pas de nouveau cas, le risque semble limité.

Maladies

- **Fusariose (*Fusarium oxysporum f. sp. Melonis*)**

Un premier cas de fusariose est noté en Charente-Maritime. Cette attaque est particulièrement sévère et ne concerne pour le moment qu'une variété sensible (production compromise pour cette variété qui représente moins d'un ha sur cette parcelle plantée aussi avec d'autres variétés).



Présence de gommose au collet et dessèchement des tiges - (Crédit Photo : ACPEL)

Évaluation du risque : un risque existe, il est variable suivant l'historique de la parcelle (nombre de cultures de melon, le choix variétal et la conduite réalisée).

- **Pythium**

Suite à 2 signalements les semaines passées, il n'a pas été noté de nouveaux cas durant cette dernière semaine.



Cas typique (resserrement du collet)
(Crédit Photo : ACPEL)

Évaluation du risque : le risque semble maintenant très limité, d'autant plus avec l'augmentation annoncée des températures.

- **Sclérotiniose (*Sclerotinia sclerotiorum*)**

A ce jour, aucun signalement de sclérotinia n'a été effectué. Les conditions sèches de l'année semblent peu favorables à cette maladie.

Évaluation du risque : sans changement des conditions d'humidité, le risque de sclérotiniose semble faible cette année.

- **Cladosporiose (*Cladosporium cucumerinum*)**

A ce jour, aucun signalement de cladosporiose n'a été effectué. La concomitance d'humidité et de fraîcheur est généralement nécessaire à l'expression de cette maladie.

Évaluation du risque : avec l'annonce d'une augmentation des températures, le risque de cladosporiose est faible.

- **Bactériose (*Pseudomonas syringae pv. aptata*)**

A ce jour, aucun signalement de bactériose n'a été effectué.

Évaluation du risque : avec l'annonce d'une augmentation des températures, le risque de bactériose est faible.

Notes nationales et informations

- **Abeilles**

***Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale sur les abeilles***



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr
Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le [site Ecophytopic ICI](#).

• **Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis***

La DRAAF/SRAL Nouvelle-Aquitaine met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

Bactrocera dorsalis est pressentie pour être qualifié d'organisme de quarantaine de l'Union Européenne (OQUE) à compter du 14 décembre 2019 (mise en œuvre du règlement 2016/2031/UE relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux). La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche [ICI](#).

Les observations nécessaires à l'élaboration du **Bulletin de santé du végétal Melon – Edition Nord Nouvelle-Aquitaine**, sont réalisées par l'ACPEL, les entreprises de production de melon (Soldive, Rouge-Gorge et Haut Poitou)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".